

# Synthèse de la qualité de l'eau à ESMANS

en

**2009**

## Informations administratives

Unité de distribution : ESMANS

Communes concernées : Montmachoux, Noisy-Rudignon, Canne-Ecluses, Esmans, Varennes-sur-Seine (en partie)

Gestionnaire : SAUR Nemours

Origine de l'eau : Eau souterraine provenant d'un puits situé à Esmans captant la nappe de la craie sénonienne.

En 2009, la DDASS avait en charge le contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 3 échantillons prélevés en production et des 12 échantillons prélevés en distribution.

## Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Eau de très bonne qualité bactériologique

Tous les prélèvements sont conformes.

## Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

Eau contenant des nitrates à une concentration sans risque pour la santé

Moyenne : 36,6 mg/l

Maximum : 43 mg/l

## Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

Eau calcaire

Moyenne : 29,9 °F  
Maximum : 30,4 °F

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

## Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

Eau peu fluorée

Moyenne inférieur(e) au seuil de détection

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés....) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

## Pesticides

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des trois classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : A, B1 ou B2

Eau non conforme à la limite réglementaire

Classe B1

Maximum : 0,23 µg/l (Déséthylatrazine)

Nombre de prélèvements : 6

(Classe B1 = La teneur dépasse la limite réglementaire mais faiblement ou sur une période inférieure à 30 jours)

Aucune restriction d'usage de l'eau n'est nécessaire

## Conclusion

L'eau distribuée en 2009 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques à l'exception des pesticides, pour lesquels les dépassements observés n'empêchent pas la consommation de l'eau.

## Conseils

- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.
- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Si vous possédez un adoucisseur, assurez vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude
- Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.